

Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – **CGT Educ'Action** – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **ICEM-Pédagogie Freinet** (Institut Coopératif d'Ecole Moderne) – **Imediat** – **Intermèdes** – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Sud Education** – **SNUipp-FSU** – **Solidarité Laïque**

Et les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ALPIL** (Action pour l'insertion sociale par le logement) – **AMPIL** (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASET** (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec les familles roumaines et rroms) – Association Solidarité Roms de Saint-Etienne – **CAM** (Comité d'Aide Médicale) – **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – **CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) – **FNASAT** – Gens du voyage – Hors la Rue – **Imediat** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **Liens Tsiganes** – **MDM** (Médecins du Monde) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – Mouvement catholique des gens du voyage – **PARADA** – **PROCOM** – Rencontres tsiganes – **RomActions** – Romeurope Val-de-Marne – Secours catholique (Caritas France) – **SICHEM** (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) – Une famille un toit 44 – **URAVIF** (Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France) – Et les Comités de soutien de Montreuil, de Limeil / Bonneuil, de St Michel-sur-Orge, de Meudon, de soutien aux Roms de la Val d'Oise le Collectif nantais Romeurope, le Collectif de soutien aux roms de Roumanie, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif dijonnais de soutien aux Roms, Collectif solidarité Roms et gens du voyage du Nord.

Actes de la journée nationale du samedi 4 juin 2011



Photographie : Laurent Ott

Afin de combattre les causes de la non-scolarisation des enfants roms en France, les membres du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation se sont réunis pour une journée de travail le samedi 4 juin 2011 au siège du SNUipp. Le but de cette rencontre nationale était de permettre aux membres du collectif et aux autres acteurs du domaine de l'éducation de se réunir afin de débattre sur les moyens d'action communs à mettre en place pour que le droit à l'éducation des enfants roms soit une réalité.

Matinée

La matinée a commencé par un mot de bienvenue de Brigitte Cerf, qui a rappelé l'importance de l'implication du Syndicat national par sa place au cœur de l'action pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les écoles françaises.



❖ *Introduction de la journée par Michel Fèvre, président du Collectif*

Michel Fèvre a ensuite introduit la journée. Il s'agissait de se retrouver tout au long d'une journée pour permettre un temps d'échange plus important. Pour redynamiser sa campagne et obtenir plus de résultats, le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation doit mener une action de plus grande envergure. Il a rappelé que le Collectif a été créé il y a deux ans dans le but de mener une campagne nationale impliquant les syndicats d'enseignants, de parents d'élèves, et le Réseau Education Sans Frontières (RESF) pour faire face à la situation désastreuse des enfants et des jeunes se trouvant en dehors des structures éducatives. L'implication locale reste aussi importante que celle nationale. L'UNICEF soutient la campagne du Collectif.

Encore beaucoup de personnes ignorent qu'entre 5000 et 6000 enfants roms ne vont pas à l'école en France. Et parmi ces personnes, une majorité croient que c'est parce qu'eux ou leurs parents n'en ont pas envie ou que ça ne fait pas partie de leur culture.

Au bout d'un an, et après un mois d'août aussi mouvementé que médiatisé, on observe une nette retombée de la mobilisation. Pourtant les acteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance continuent de se battre. Le Collectif maintient ses contacts avec l'UNESCO dans le cadre de sa campagne « Education pour tous » mais aussi à travers des échanges réguliers avec la division « Basic to Higher Education and Learning ». Aussi, l'UNICEF continue de donner son soutien à la campagne du Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms. Les interventions de la défenseure des enfants, sollicitée par le Collectif, ont également été déterminantes puisqu'elle avait décidé de prendre en compte cette question comme étant l'une des plus difficiles mais fondamentale. Lors de sa conférence de presse au moment de la fin de ses fonctions, Mme Versini

a de nouveau pointé la situation des enfants roms comme l'une des problématiques les plus urgentes à prendre en compte par l'Etat et les acteurs de la protection de l'enfance.

En effet, aujourd'hui le constat est accablant : de nombreux freins subsistent dans la réalisation de l'envie des familles que leurs enfants aillent à l'école.

L'objectif de cette journée est de publier tous les documents qui seront produits, qui deviendront ainsi des outils de la campagne d'information et de sensibilisation.

❖ *Intervention de Valérie Gourlet, référent académique 1^{er} et 2nd degré au CASNAV de Créteil*

Le CASNAV est le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage. Le CASNAV de Créteil est compétent pour les départements de la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, ce qui lui fait un vaste champ d'action où le contexte peut être très urbanisé mais aussi très rural. Son action couvre les années scolaires allant de la maternelle au lycée. Les CASNAV ont des missions variées :

- Ils sont des centres de ressources pour les écoles et établissements scolaires (diffusion de documents, formations).
- En tant que pôle d'expertise, ils recueillent et centralisent toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'intégration des nouveaux arrivants et voyageurs (les effectifs des classes spéciales, les demandes d'inscriptions, les listes d'attente, les besoins en formation et en outils pédagogiques,...).
- Ils sont l'interface entre l'éducation nationale et les autres services ou réseaux locaux.

La présentation a suivi 3 axes de réflexions :

1. Comment s'appuyer sur les textes ?

Trois circulaires ont été publiées simultanément au Bulletin Officiel du 25 avril 2002 et recourent plusieurs sujets concernant la scolarisation des élèves allophones de toutes origines :

- *Dans les deux premières circulaires¹*, il s'agit des modalités d'inscription dans les dispositifs d'accueil des élèves nouvellement arrivés : il y est affirmé que la scolarisation est une obligation pour l'Etat qui doit l'assurer sans condition ni restriction à tous les enfants de 6 à 16 ans. Elle se traduit, en plus de l'inscription à l'école, par la mise en place de structures spécifiques d'apprentissage tout en visant l'intégration de ces enfants dans une scolarité ordinaire. Ces dispositifs doivent être ouverts.
- *Dans la troisième circulaire,²* il s'agit de la scolarisation des enfants non sédentaires qui ne sont pas forcément des enfants du voyage mais qui sont itinérants par la force des choses, ce qui permet de s'en servir pour les enfants Roms. Ici il est question de la continuité de l'apprentissage, de l'accueil lié à la prise en compte d'une mode de vie.

¹ C. n° 2002-063 du 20-3-2002 et C. n° 2002-100 du 25-4-2002

² C. n° 2002-101 du 25-4-2002

Dans cette circulaire on parle moins d'intégration d'élève et de pédagogie. L'accent est mis sur l'accueil de l'enfant dans le système scolaire de façon humaine et continue.

Ces trois textes permettent d'affirmer un contexte de droit commun : le droit d'aller à l'école de ces enfants ne doit pas s'appliquer différemment au prétexte qu'ils ont des conditions de vie différentes, la même qualité d'accueil doit être offerte aux familles et aux enfants même si on sait qu'une expulsion va avoir lieu.³

2. *Quels dispositifs pour les enfants nouvellement arrivés en France quelle que soit leur origine ?*

Pour une description et des explications sur les dispositifs spécifiques pour les élèves allophones, vous trouverez en annexe la fiche pratique réalisée par la CASNAV de Créteil.

3. *Comment répondre aux difficultés des démarches de scolarisation ?*

- En cas de refus d'inscription par la mairie, il ne faut pas hésiter à opposer la circulaire sur les enfants non sédentaires auprès de l'inspection de l'Académie.
- Si l'excuse invoquée pour refuser l'inscription est qu'il manque un papier, il faut rappeler que l'enfant doit être inscrit quand même à l'école, l'absence d'un papier peut uniquement retarder son entrée dans le dispositif d'accueil mais pas dans la classe ordinaire. Le manque d'un justificatif de domicile ne peut être opposé aux familles.
- Si on prétexte qu'il n'y a pas de place en CLIN, il faut quand même que l'enfant soit inscrit en classe ordinaire.

- Si la famille n'a pas d'adresse, il ne faut pas hésiter à donner celle d'une association.
- Si aucune affectation au collège n'est possible, il faut appeler la division des élèves de l'inspection académique du département ou le CASNAV compétent.⁴
- S'il n'y a pas de places en CLA ou en CLA NSA, il faut s'adresser au CASNAV.

Pour conclure, les membres du Collectif ne doivent pas hésiter à s'adresser au CASNAV et à lui faire remonter des informations, car sa mission est que les enseignants connaissent mieux le public qu'ils ont en face mais aussi de faire remonter les demandes de scolarisation non satisfaites.

Dispositif « ouvrir l'école aux parents »⁵

Cette opération est financée par des crédits du ministère en charge de l'Intégration qui soutiennent des actions destinées à des parents d'élèves, étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire.

³ Pour retrouver les trois circulaires : <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special10/texte.htm>

⁴ Pour retrouver la liste de tous les CASNAV : <http://www2.cndp.fr/vei/ressources/carnet/casnav.htm>

⁵ Bulletin officiel n°38 du 21 octobre 2010, circulaire n° 2010-146 du 23-9-2010

Dans ce cadre, l'opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » propose aux parents volontaires des formations visant trois objectifs simultanés :

- l'acquisition de la maîtrise de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde, notamment pour faciliter l'insertion professionnelle, en particulier celle des femmes qui constituent 70 % de l'immigration familiale ;
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs pour favoriser une meilleure intégration dans la société française ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.



Les dispositifs CLIN dans l'académie de Créteil				
- Nombre de dispositifs - année 2010-2011				
Département	77	93	94	Total
Nombre De CLIN	16	63	31	110

❖ *Projection du film « Aller à l'école en France »*

Un film de Caravane Films de juin 2003 de 9 min 30 a été projeté. Le film témoigne de l'expérience de scolarisation de deux enfants roms Il peut être emprunté à Romeurope en suivant le lien suivant : <http://www.romeurope.org/outils,156.html>

❖ *Présentation par les collectifs de leurs actions d'accompagnement dans les démarches de scolarisation*

- Bordeaux : David Dumeau, Médecins du Monde

Il y a entre 600 et 700 Roms en squat sur l'agglomération bordelaise dont la majorité est bulgare, seulement une cinquantaine est de nationalité roumaine, ce qui est particulier à Bordeaux. Une MOUS sur les squats a abouti au relogement de 72 personnes (dont 35 adultes et 37 enfants) avec des titres de séjour provisoire (de 3 mois puis d'un an). Les familles ont dû déménager ce qui a posé des problèmes pour la scolarisation car les écoles sont trop loin. Il n'y a pas eu d'anticipation sur les changements de lieux. Peu de travailleurs sociaux sont mandatés, la plupart sont bénévoles.

Des familles des autres villes de l'agglomération ont aussi eu des soucis l'année dernière par rapport à la domiciliation, à cause du lien avec la commune qui ne leur était pas reconnu. Or la preuve du lien la plus facile à établir est la scolarisation. Des enfants ont aussi eu des problèmes après leurs inscriptions notamment lorsque la mairie refuse de prendre en charge la cantine des enfants.

Depuis trois mois la question de la scolarisation des enfants sur les squats s'est posé de manière spécifique au sein de la mairie de Bordeaux. Deux élus ont été à l'initiative de la création d'un comité de pilotage mensuel réunissant mairie de Bordeaux et associations et qui a donné lieu à une fiche de travail coécrite par les associations, le CCAS et l'inspection académique. Cette fiche est devenue une « Note » validé par la Mairie et l'Inspection d'Académie qui constitue un vademecum afin de clarifier les modalités d'accès à la scolarisation et la prise de contacts nécessaires pour les acteurs concernés⁶.

En parallèle, Médecins du Monde continue d'intervenir en faveur d'un accès aux soins pour les familles migrantes vivant en squat et compte dans son réseau de partenaires les PMI, les PASS, les médecines scolaires et autres associations intervenant auprès des exclus.

Concernant la scolarisation, plusieurs pistes de travail reste à approfondir ou consolider, notamment sur les conditions d'accès à la prime de rentrée scolaire, la prise en charge des repas de cantine ou encore les transports en commun.

- Nantes : Aurélia Becuwe, Romeurope Nantes

Sur tout le département du 44, il n'y a qu'une seule CLIN fixe de 15 élèves et deux enseignants itinérants pour le primaire. Pour le secondaire il n'y a que deux CLA (une supplémentaire est en cours d'ouverture) et deux enseignants itinérants.

Romeurope Nantes, le SNUipp et la FSU ont organisé une journée syndicale sur la question au mois de janvier. 50 personnes parmi lesquelles des enseignants du premier et du second degré sont venues, ce qui montre un réel besoin. Samuel Delépine, enseignant-chercheur à l'université d'Angers, est intervenu.⁷ Puis des parents d'élèves roms ont témoigné. Les enseignants n'ont pas réussi à faire une mutualisation des pratiques mais ont plutôt échangé sur leur ressenti par rapport à leur quotidien avec les élèves à « profil particulier » ainsi que sur le manque de moyen pour être réellement efficace. C'était une journée sur les élèves roms mais élargie à « comment accueillir les enfants allophones en situation de grande précarité », « que faire dans une classe dite 'normale' sans aucun moyen ». Il y aura une deuxième journée à la rentrée qui portera davantage sur l'échange de pratiques entre enseignants du premier et du second degré.

Une nouvelle rencontre du collectif Romeurope avec le maire Jean-Marc Ayrault et le préfet a finalement eu lieu au mois de juillet.

⁶ Fiche : accès à la scolarisation des enfants étrangers non francophones en situation précaire

<http://www.romeurope.org/-Gironde-.html>

⁷ Samuel Delépine, géographe, est investi depuis longtemps auprès de ces populations et au sein du Collectif Romeurope. Pour voir ses publications : <http://www.romeurope.org/Livres,20.html>

Il y a des associations qui se créent dans les communes de la métropole nantaise. Celle de Rezé suit 66 personnes habitant sur un terrain et tente de travailler avec la mairie depuis un an et demi en particulier en menant des actions d'accompagnement pour l'inscription des élèves. Parmi les élèves d'origine roumaine, (comme pour les élèves issus de la communauté des gens du voyage), les mairies pratiquent la déssectorisation (parfois en lien avec les représentants de l'Education nationale). Or la question ne se pose jamais pour les enfants d'autres nationalités.

Un autre problème est que les déssectorisations ne sont pas accompagnées de titres de transport.

A Rezé, des familles ont investi un nouveau terrain, suite à la quatrième expulsion qu'ils subissent sur cette même commune. C'est un lieu touristique et de passage donc une expulsion était à craindre, mais les habitants du quartier ont fait preuve de beaucoup de solidarité. Il y a eu, par exemple, une collecte de titres de transport, qui a permis aux voisins d'offrir une carte de transport à chaque famille dont les enfants étaient scolarisés, pour le mois de juin. Il y a des cours d'alphabétisation pour les adultes qui vivent sur le terrain.

La pression des électeurs de Rezé a porté ses fruits. Le terrain bénéficie aujourd'hui de raccordement à l'eau et à l'électricité ainsi que des toilettes.

Le problème est que le tri sélectif des familles mené par les institutions, pour le relogement, a parmi ses critères la scolarisation. Or, ce sont ces mêmes institutions qui posent tous ces obstacles à la scolarisation !

- Lyon : Estelle Berger, CLASSES

CLASSES est un collectif qui fonctionne exclusivement avec des bénévoles qui sont référents soit d'une famille, soit d'une classe, soit d'une école, soit d'un squat. Le Collectif est également impliqué sur les questions de logement et d'hébergement par le biais de plusieurs groupes de travail car cela est lié à l'école. Ainsi, CLASSES s'est fortement investi auprès des familles roms accueillies dans les gymnases durant l'hiver 2010-2011 par exemple.

Lyon a été très médiatisé avec les expulsions du bidonville Paul Bert. On constate que de plus en plus d'enfants sont inscrits à l'école, et qu'ils y restent plus longtemps. On constate aussi que la scolarisation des aînés favorise la scolarisation des plus jeunes. La majorité des enfants scolarisés sont à l'école primaire, avec de plus en plus d'enfants en maternelle. Le nombre de collégiens augmente. Mais leur scolarisation continue de poser de gros problèmes : ils sont très nombreux à ne pas avoir d'affectation, malgré des relances récurrentes tant de CLASSES que de ses partenaires (organisations syndicales...).

D'autre part, il y a malheureusement toujours beaucoup de ruptures de scolarité avec les expulsions à répétition. Il y a environ 5 à 6 expulsions par famille par an. Les autorités lyonnaises prennent de nombreux arrêtés de péril pour expulser, même en hiver. Les forces de l'ordre posent également des obstacles à la scolarisation, comme on l'a vu sur le bidonville Paul Bert, où les policiers ont catégoriquement interdit aux enfants d'aller à l'école.

Estelle Berger s'est engagée après avoir rencontré la coordinatrice en janvier 2010. Elle accompagne une famille de 5 enfants qui a vécu pendant quelques mois dans son quartier.

L'inscription à l'école s'est bien passée, avec l'ouverture d'une CLIN pour mieux accueillir les enfants. Pourtant, cela n'a pas toujours suffi pour que les enfants aillent à l'école régulièrement.

La CLIN a fermé et rouvert dès que les enfants sont retournés à l'école. Mais dès le lendemain, les enfants étaient à nouveau absents : il a fallu travailler avec les parents pour qu'ils s'engagent davantage dans la scolarité de leurs enfants. A partir de là, les enfants étaient plus présents à l'école, jusqu'à l'expulsion du squat.

Estelle Berger a suivi également une autre famille avec deux enfants dont l'un était au collège et l'autre en maternelle. Après l'expulsion du terrain de Paul Bert, ils ont essayé de rester en France mais c'était trop dur et ils ont quitté le territoire.

Estelle a recueilli plusieurs témoignages dont ceux de professionnels. Parmi ceux-ci, deux sont particulièrement parlants : 1/ celui d'une directrice d'école primaire, dont l'établissement a accueilli récemment une dizaine d'enfants, qui insiste pour qu'il y ait une prise en charge de la précarité qui permette aux enfants d'aller au-delà des besoins matériels et pour qu'ils puissent devenir des élèves comme les autres. 2/ celui d'un instituteur de CM2 qui explique le travail d'adaptation avec les autres enfants de sa classe lorsque qu'il a d'abord accueilli un premier élève rom dans sa classe ordinaire, puis un second.

- Yvelines : Annick Omond, Romyvelines

Le Collectif s'occupe d'un seul terrain sur lequel vivent 25 familles, c'est-à-dire une centaine de personnes, depuis environ 3 ans. Leur priorité est l'accès au droit dont celui à la scolarisation. 5 enfants sont en maternelle, 8 en primaire, et une dizaine ne sont pas scolarisés.

Comme le bidonville est sur une grande plaine appartenant à plusieurs collectivités, les familles sont visibles et donc expulsées tout le temps. En général ils déplacent juste la caravane de quelques mètres pour se trouver sur la parcelle d'une autre commune. Les enfants sont scolarisés dans différentes communes.

Sur Triel, le Maire refusait de scolariser certains enfants. La HALDE est intervenue et depuis il n'y a plus aucun refus. Le Collectif organise le transport 4 jours sur 5 et le dernier jour les familles doivent s'organiser. Plusieurs demandes ont été faites aux mairies pour qu'elles prennent en charge les transports, notamment en prévoyant le passage du bus scolaire pas loin du bidonville sur la route principale. Jusqu'à maintenant il n'y a eu que des refus.

Depuis le mois d'août dernier, le Secours Catholique est dans le Collectif. Il joue un rôle important sur le terrain. Une mini-bibliothèque a été installée, qui était au départ accessible uniquement aux jeunes enfants puis aux ados et aux femmes.

Un autre problème est celui des prestations familiales versées par la CAF depuis 2007, qui ont été suspendues. Des recours sont en cours pour rétablir ce droit pour tous ceux qui en bénéficiaient avant.

- Seine-Saint-Denis : Pierre Chopinaud, ASET 93

Le département du 93 accueille entre 2500 et 3000 roms, qui sont expulsés de façon répétée et sont contraints de se déplacer de terrain en terrain. Ils ont globalement les mêmes problèmes

qu'ailleurs. Pour le transport des enfants à l'école, L'ASET donne de l'argent aux écoles qui ensuite le donnent aux enfants. Ils domicilient également les familles. La plupart du temps, lorsqu'ils entament des démarches d'inscriptions elles aboutissent, sauf aux collèges où les enfants sont sur une liste d'attente.

Le véritable obstacle est l'instabilité des lieux de vie. Partout où il y a un logement stable la scolarisation fonctionne.

L'accès à l'école est un combat politique. Aussi sur le 93, l'ASET préconise de mettre en place des actions de plaidoyer auprès des élus et des partis politiques, et surtout de promouvoir la participation des roms pour qu'ils apprennent à défendre eux même leurs droits.

- Seine-et-Marne : Yves Douchin, Romeurope 77

Il y a environ 40 familles qui ont été accompagnées socialement puis qui ont été dispersées dans des logements dans les 6 communes de la Ville Nouvelle de Sénart.

Un des gros obstacles, que ce soit pour monter un dossier CAF, pour passer le code de la route, mais surtout pour trouver du travail, est que les adultes qui parlent très bien français aujourd'hui sont restés analphabètes. L'alphabétisation des adultes est un point très important et une demande à laquelle il faut apporter des réponses. Trois personnes ont tout de même trouvé un poste au sein des collectivités territoriales, dans le domaine de l'entretien des jardins et du nettoyage.

A Chelles les bénévoles jouent un rôle très important car les parents sont peu aptes à accompagner leurs enfants. Peu d'enfants sont scolarisés et certains sont inscrits dans des classes pour enfants handicapés, ce qui est très critiquable mais leur permet tout de même d'apprendre à lire et à écrire.

Conclusions de la matinée :

Michel Fèvre a rappelé que l'objectif est d'aller vers le droit commun, c'est-à-dire que les enfants soient scolarisés dans des conditions normales. Mais d'énormes obstacles subsistent. L'appui des associations est indispensable et leurs actions sur les bidonvilles sont très importantes mais ceci n'est pas le droit commun. Les institutions doivent assumer leurs responsabilités et permettre l'accès à l'éducation de ces enfants.

Après-midi

L'après-midi s'est organisée autour d'ateliers dont le but était de développer des outils permettant de développer des actions pour une scolarisation effective.

- L'atelier sur le contre argumentaire sur les idées reçues concernant les roms à l'école

Les préjugés abordés mettent en cause les enfants, les parents, l'environnement scolaire, les institutions scolaires... Les réponses seront organisées non pas par préjugés, mais par arguments : conditions de vie (insécurité, malnutrition,...), conséquences de la période transitoire, conditions et insuffisances des moyens de l'école, situation de précarité comme facteur de risque de déviances (d'ailleurs, cela est vrai pour toutes les populations en situation de précarité, pas seulement pour les Roms). Il faut infirmer les préjugés tout en combattant la généralisation.



- L'atelier sur le recueil de témoignages sur la scolarisation des enfants roms

Les témoignages des différentes personnes impliquées autour de la scolarisation des enfants roms (enseignants, directeurs, CCAS, enfants, parents, associatifs...) ont été recueillis sur plusieurs départements français et permettent d'illustrer les arguments utilisés pour lutter contre les idées reçues. Les jeunes témoignent en général de façon positive à l'égard de l'école mais expriment également de la peur, de l'insécurité et du rejet. La stabilisation des familles apparaît essentielle. Les familles revendiquent un accompagnement autour de l'école. En effet la misère bloque souvent toute démarche de scolarisation des enfants.



- L'atelier sur la production de fiches pratiques sur l'école et les roms migrants

Le travail s'est concentré sur l'élaboration d'une fiche sur la scolarisation des enfants allophones à leur arrivée sur le territoire français. Le but de cette fiche est de donner les informations de base à tous les accompagnants et soutiens qui aborderont la question de la scolarisation des enfants roms avec leurs familles. Un guide pratique élaboré par Romeurope sur la scolarisation reprendra tous les éléments et démarches plus en détails.

On constate que les pratiques sont très différentes selon les académies, et qu'ainsi le lien avec le CASNAV de secteur et le rectorat est très important, pour obtenir les renseignements sur les modalités à suivre dans chaque département.

Il a été proposé que la fiche soit traduite en roumain et en bulgare, pour que les acteurs connaissent le système.

Une seconde fiche élaborée par Romeurope, sur l'ASE, dispositif complémentaire à la scolarisation des enfants, a été analysée et discutée. Il y est rappelé le droit mais aussi les pratiques locales.



- L'atelier de rencontres d'enfants

Il est important de permettre des rencontres entre les acteurs de terrains qui agissent pour le droit à la scolarisation des enfants roms et les personnes concernées, parents, enfants et adolescents, dans le cadre des journées d'échanges et de décisions d'actions. Ces rencontres devraient favoriser peu à peu une implication des familles et des jeunes pour l'obtention de leurs droits. Les actions pour les droits de l'enfant concernent les enfants autant que les adultes. Cela doit aussi permettre une meilleure compréhension mutuelle des difficultés notamment pour la scolarisation. Pour cette première expérience, trois ateliers d'enfants ont été animés par des enseignants, appartenant au Groupe départemental de l'ICEM Pédagogie Freinet du 93, des membres du Collectif de Bobigny et des membres de l'Association Intermèdes (dans l'Essonne).

Ces associations ont une grande expérience des ateliers et rencontres d'enfants, entre eux mais aussi dans le cadre de journées d'échanges avec des adultes.

Les trois ateliers ont permis aux enfants d'être créateurs en peinture, en arts plastiques (construction d'objets en carton à l'aide de pinces à linge) et en musique.

Les enfants ont travaillé pendant deux heures. Ensuite, ils ont présenté les résultats de leur travail dans les différents ateliers : des dessins, des objets en carton et en bois, une chorégraphie et une improvisation musicale.

Enfin, a été projeté un court métrage réalisé par un étudiant en audiovisuel l'année dernière sur un bidonville de Moulin Galant en Essonne, en lien avec Intermèdes où apparaissaient certains enfants présents à la journée, qui ont beaucoup rit en s'apercevant à l'écran ! A l'époque les enfants du film n'étaient pas encore scolarisés, ce qui permet aujourd'hui de faire un bilan très positif, notamment sur leur niveau de français.

La rencontre des enfants a permis aux acteurs directement concernés par la scolarisation d'être présents ; une prochaine rencontre devrait leur permettre de s'exprimer sur cette question.

